DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE LANGENSOULTZBACH

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2023

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents : tous les membres sauf Mme Mylène FULLENWARTH qui a donné procuration à M. Emmanuel BRUNNER, M. Philippe DUCROS qui a donné procuration à Mme Martine STIEFEL, Mme Catherine PETER qui a donné procuration à M. Pascal MIRBACH.

Mme Nathalie CHANOIR a quitté la séance au point n°5.

Convocation du 19 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00

Mme le Maire informe les élus qu'un point a été rajouté à l'ordre du jour, à savoir la modification d'une délibération prise le 07/07/2023 concernant l'horaire hebdomadaire de travail de Mme Anja ARMBRUSTER (point n° 6)

Mme Sandrine FORRLER a été désignée comme secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte rendu du 04 octobre 2023**

   Le compte rendu est approuvé à 9 voix POUR et 2 abstentions.

2. **Chasse 2024 - 2033**

   Dans le cadre de la location de la chasse communale, Mme le Maire informe les élus que les membres de la commission consultative communale de chasse (4C) se sont réunis le 12 octobre dernier, la commission a émis un avis favorable sur les dossiers de candidature pour le renouvellement par voie de convention de gré à gré ainsi que sur le contrat de location incluant les clauses particulières.
   Mme le Maire explique aux élus qu'ils doivent se prononcer sur les mêmes points et leur présente les documents.

   Mme le Maire soumet aux élus les propositions des loyers annuels des trois locataires qui ont été fixé comme suit :

   LOT 01 BASTIAN Julien : 6 000 €
   LOT 02 Amicale des Chasseurs du Fleckenstein : 5 000 €
   LOT 03 LOBSTEIN Daniel : 4 000 €

   Après avoir consulté les dossiers et le contrat de location incluant les clauses particulières, le conseil municipal approuve la décision de la 4C à 8 voix POUR et 5 abstentions.

3. **SDEA budget eau potable 2024**

   Mme le Maire présente le budget eau potable 2024 au conseil municipal. Un montant de 25 774 € est prévu en section d'exploitation et 21 000 € en section d'investissement soit un total de 46 774 €.
   Le volume prévisionnel de vente d'eau est de 34 000 m^3 environ.

Les tarifs de l'eau passeront de 1,50 € à 1,55 € pour la part proportionnelle et 50 € à 55 € pour la part fixe.

4. Travaux d'enrobé

Des travaux d'enrobé sont prévus rue des Montagnes aux accès n° 9 et 11, Mme le Maire propose aux élus de consulter les différents devis réceptionnés en mairie.
Après discussion, les élus décident de retenir l'offre de l'entreprise A&B Terrassement pour un montant de 3 691,90 € HT soit 4 754,28 € TTC et autorisent Mme le Maire à signer le devis.

5. Adhésion à l'application CANVA PRO

Mme le Maire propose aux élus d'adhérer à l'application CANVA PRO au prix de 109.99 € TTC par an pour faciliter l'élaboration du Dorfblattel, d'affiches, de cartes de vœux…..
Après discussion, les élus approuvent l'adhésion à l'application.

6. Affaire de personnel (point rajouté)

Mme le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération concernant la modification horaire du temps de travail de Mme Anja ARMBRUSTER qui passera de 4h30 à 7h15 qui abrogera la délibération n° 20230707_02 du 07 juillet 2023.
Les élus approuvent cette décision.

7. Divers

Prolifération de chats errants:
Mme le Maire informe les élus recevoir régulièrement des signalements de chats errants sur les propriétés privées. Face à cette prolifération, la municipalité décide de renouveler une campagne de trappage et de faire stériliser les chats par un vétérinaire, avec le soutien d'une association habilitée à capturer les chats.

Forêt :
Mme le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de l'Office National des Forêts nous informant d'une nouvelle organisation de l'Agence Nord-Alsace. Notre commune est désormais rattachée à l'Unité Territoriale de Lembach depuis le 1er septembre. Dans l'attente d'un nouveau titulaire au poste vacant de Technicien forestier de Langensoultzbach, M. Christian OBERLE agent ONF assurera l'intérim.

Élections :
Dans le cadre des prochaines élections, Mme le Maire explique aux conseillers qu'il est obligatoire de renouveler les membres faisant parties de la commission de contrôle des listes électorales et rappelle qu'elle doit être composée de trois membres ; un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État et un délégué du tribunal judiciaire compétent pour la commune désigné par son président. Les membres actuels sont M. Pascal MIRBACH et Mme Martine STIEFEL suppléante.
Se proposent M. Yannick EICH et M. Philippe PETRY en tant que suppléant.

Mme Martine STIEFEL rappelle à l'assemblée la plantation des arbres dans le verger « une naissance, un arbre » qui se fera le samedi 04 novembre 2023 à 14h30.

La séance est levée à 22h30

Pour copie conforme
Langensoultzbach, le 24 octobre 2023
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

La Secrétaire de séance
Mme Sandrine FORRLER